



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15659

Texte de la question

M Guy Lengagne demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, quel sort il entend réserver aux dispositions relatives à l'investissement immobilier prévu par la loi du 29 décembre 1984, modifiée par une loi du 30 décembre 1986. Cette loi prévoyait des incitations fiscales relatives à l'investissement immobilier. Ces mesures dont l'expiration est prévue au 31 décembre 1989 ont des incidences directes sur les activités du bâtiment et leur disparition entraînerait des conséquences fâcheuses pour ce secteur fragile.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des aides budgétaires et fiscales au logement. Les propositions de réforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15659

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3118